

NOTE D'INFORMATION

n° 22.09 – Mars 2022

En 2020-2021, l'absentéisme touche en moyenne 4,8 % des élèves du second degré public

- Du fait de leurs absences, les élèves perdent en moyenne 6,3 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu est de 1,4 %.

De septembre 2020 à mai 2021, dans les établissements publics du second degré, 4,8 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Ce taux d'absentéisme moyen annuel est de 3,5 % dans les collèges, de 4,7 % dans les lycées d'enseignement général et technologique et de 15,6 % dans les lycées professionnels. L'absentéisme a diminué dans les lycées par rapport aux années précédentes et est stable en collège.

Comme chaque année, le taux d'absentéisme varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2021, l'absentéisme touche moins de 2,6 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 14,1 %. Dans 95 % des départements, moins de 1 % des élèves sont signalés pour leur absentéisme persistant.

Ministère de l'Éducation nationale,
 de la Jeunesse et des Sports
 Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
 Auteurs : Sophie Cristofoli, DEPP-B3
 Édition : Bernard Javet
 Maquettiste : Frédéric Voiret
 e-ISSN 2431-7632

► En raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, de septembre 2020 à mai 2021, les élèves du second degré perdent en moyenne 6,3 % du temps d'enseignement. Ce temps d'enseignement perdu pour absences des élèves est moins élevé cette année par rapport aux deux années qui ont précédé la crise sanitaire : 6,7 % en 2018-2019 et en 2017-2018 (les données ne sont disponibles que sur le mois de janvier pour l'année scolaire 2019-2020). La très faible proportion de temps d'enseignement perdu du mois d'avril 2021 (2,8 %) explique en grande partie cette baisse. Le mois d'avril 2021 a connu deux semaines de cours en distanciel et continuité pédagogique où il a pu être plus difficile pour les établissements de comptabiliser les absences, en plus de deux semaines de vacances scolaires pour toutes les zones. Pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de septembre 2020 à mai 2021 entre 5,3 % et 7,7 %, hors mois d'avril (2,8 %). Le pic est atteint en décembre cette année suivi du mois de mai (7,6 %) qui enregistre en général le plus d'absences **► figure 1.**

Ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 5,8 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) en perdent 5,9 %,

► 1 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement en 2020-2021 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	4,8	4,9	9,5	5,3
Octobre	5,0	6,5	10,8	5,9
Novembre	5,5	5,8	10,2	6,0
Décembre	7,7	6,3	10,7	7,7
Janvier	6,3	6,1	9,7	6,6
Février	7,2	6,9	10,5	7,5
Mars	6,6	6,8	10,4	7,1
Avril	2,3	3,1	5,3	2,8
Mai	7,2	7,0	11,7	7,6
Moyenne 2020	5,8	5,9	9,9	6,3

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 22.09. DEPP

et que ceux de lycées professionnels (LP), les plus touchés, perdent 9,9 % d'heures d'enseignement. Ce taux est identique à celui observé précédemment pour les collèges (5,8 % en 2018-2019) et en baisse pour les LEGT (- 1,7 point avec 7,6 % en 2018-2019) ainsi que pour les LP (- 1 point avec 10,9 % en 2018-2019).

Les élèves perdent 1,4 % du temps d'enseignement en raison d'absences non justifiées

Parmi toutes ces absences, certaines sont considérées comme non justifiées, soit parce qu'aucun motif d'excuse n'a été fourni, soit

parce que le motif donné a été considéré non légitime par l'établissement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, en 2020-2021, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,4 % en moyenne. Ce résultat est assez proche de ceux des années précédentes : 1,6 % en 2018-2019 et 2017-2018 ; 1,5 % en 2016-2017 et 2015-2016.

Cette année, ce temps d'enseignement perdu est de 1 % pour les collèges, 1,3 % pour les LEGT et 3,7 % pour les LP.

Les absences injustifiées sont plus élevées en fin d'année. Le temps d'enseignement perdu pour absences non justifiées est de 0,8 % en septembre et atteint 2,2 % en mai, avec un pic à 1,7 % en décembre **► figure 2.**

L'absentéisme varie selon les mois et le type d'établissement

Parmi les élèves présentant des absences non justifiées, certains franchissent le seuil des quatre demi-journées dans le mois et sont ainsi considérés comme « absentéistes ».

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, en moyenne, 4,8 % des élèves du second degré public sont absentéistes chaque mois ; il s'agit là d'une moyenne calculée sur les mois de septembre 2020 à mai 2021.

La proportion d'élèves absentéistes varie sensiblement selon le type d'établissement et d'un mois à l'autre, avec une tendance à l'augmentation au cours de l'année, le maximum étant atteint en mai 2021.

Dans les collèges, le taux d'absentéisme est en moyenne de 3,5 % et évolue selon les mois de 1,7 % à 5,4 %. Dans les LEGT, le taux annuel moyen est de 4,7 %, il varie entre 2,4 % (octobre) et 9,6 % (mai).

Dans les LP, le taux d'absentéisme est en moyenne sur l'année de 15,6 % et varie de 11,5 % à 24,1 %.

Les variations mensuelles sont pour partie à relier au calendrier des vacances scolaires.

En effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé. Cette année, et particulièrement le mois d'avril, a aussi été impactée par des temps d'enseignement à distance, des fermetures de classe et un fonctionnement en demi-jauge à certaines périodes de l'année. Les établissements ont pu éprouver quelques difficultés à comptabiliser les absences dans ces cas-là. De ce fait, le mois de mai, bien que restant le plus impacté par l'absentéisme, comme chaque année, l'est toutefois bien moins que les années précédentes **↘ figure 3**.

Moins de 2,6 % d'élèves absentéistes dans la moitié des établissements

Les établissements ne sont pas affectés de la même façon par l'absentéisme.

En moyenne sur l'année 2020-2021, l'absentéisme dans les LP représente plus de quatre fois le taux d'absentéisme des collèges et plus du triple de celui des LEGT.

En septembre 2020, il est 7,4 fois plus élevé que dans les collèges et 5,4 fois plus que dans les LEGT. Cet écart est moindre pour les mois où les taux d'absentéisme sont parmi les plus élevés. En décembre 2020, mois le plus marqué dans les collèges (mai excepté), le taux d'absentéisme des LP représente le triple de celui des collèges et 3,5 fois celui des LEGT.

↘ 2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement en 2020-2021 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,6	0,6	2,7	0,8
Octobre	0,7	0,9	3,4	1,1
Novembre	0,8	1,0	3,5	1,1
Décembre	1,5	1,4	3,9	1,7
Janvier	1,1	1,2	3,5	1,3
Février	1,3	1,5	4,0	1,6
Mars	1,3	1,5	4,0	1,6
Avril	0,5	1,1	2,8	0,9
Mai	1,6	2,3	5,8	2,2
Moyenne 2020	1,0	1,3	3,7	1,4

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Ref. : Note d'Information, n° 22.09. DEPP

↘ 3 Proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement en 2020-2021 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,9	2,6	13,8	2,9
Octobre	1,7	2,4	11,5	2,6
Novembre	3,2	3,9	16,4	4,4
Décembre	5,3	4,6	15,9	5,8
Janvier	4,1	4,6	15,6	5,1
Février	3,1	3,7	12,8	4,0
Mars	5,1	6,2	17,9	6,4
Avril	2,0	4,3	12,2	3,5
Mai	5,4	9,6	24,1	8,2
Moyenne 2020	3,5	4,7	15,6	4,8

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Ref. : Note d'Information, n° 22.09. DEPP

↘ 4 Distribution de la proportion des élèves absentéistes en janvier 2021 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,6	2,0	4,7	11,1
LEGT	1,2	2,8	5,6	10,3
LP	4,9	12,1	21,9	31,6
Ensemble	0,7	2,6	6,7	14,1

Lecture : un quart des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,7 %), la médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié (2,6 %), 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du dernier quartile (6,7 %) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (14,1 %).

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Ref. : Note d'Information, n° 22.09. DEPP

L'ampleur relative de l'absentéisme en LP est observée depuis le début de l'enquête. Une orientation plus ou moins choisie, des temps de transport plus élevés, le temps consacré à un travail d'appoint pourraient en être les principales raisons.

Par ailleurs, tous types d'établissement confondus et six mois sur neuf, le taux d'absentéisme ne dépasse pas 2,6 % dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène.

Excepté en décembre où ce taux d'absentéisme médian est de 2,9 %, il reste inférieur ou égal à 2,6 % (taux de janvier 2021) de septembre 2020 à février 2021 ; il est de

3,6 % en mars puis atteint 4,2 % en mai (**voir « Pour en savoir plus » – figure 4.2**).

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est situé au milieu de l'année scolaire et compte régulièrement quatre semaines de cours quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

En janvier 2021, la moitié des établissements comptent moins de 2,6 % d'élèves absentéistes, et un quart moins de 0,7 %. À l'autre extrême, dans 10 % des établissements, cette proportion atteint au moins 14,1 % **↘ figure 4**.

L'absentéisme a diminué dans les lycées par rapport aux années précédentes et est stable en collège

En moyenne sur l'année scolaire 2020-2021, le taux d'absentéisme a chuté de 1,2 point pour l'ensemble des établissements par rapport à 2018-2019 et de 0,8 point par rapport à 2017-2018. Cette baisse est plus marquée pour les LP (- 3,5 points) que pour les LEGT (- 2,9 points). Pour les collèges, le taux d'absentéisme est stable ↘ **figure 5**. Conjointement, la proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées a baissé aussi en 2020-2021 pour les lycées (LEGT et LP) et est restée stable pour les collèges (voir « Pour en savoir plus » – **figure 5.2**).

Une comparaison des mois de janvier depuis 2013 montre une relative stabilité avec un taux d'absentéisme moyen pour l'ensemble des établissements oscillant autour de 5 % (de 4,7 % à 5,7 %) jusqu'en 2018 avec une hausse les deux années suivantes : 6,1 % en 2019 et 6,8 % en 2020. Cette hausse était particulièrement portée par les lycées professionnels et sans doute en lien avec les mouvements sociaux. En janvier 2021, le taux retrouve un niveau proche de 5 % (voir « Pour en savoir plus » – **figure 5.3**).

Les établissements qui comptent le plus d'heures d'absences concentrent aussi le plus d'absentéistes

La notion de « justification » de l'absence dépend en partie de l'appréciation de l'établissement. Aussi, selon les règles de gestion des absences au sein des établissements, on pourrait faire l'hypothèse d'un effet « vase communicant » entre les absences justifiées et les absences non justifiées. Ce n'est pas le cas : en moyenne, plus un établissement comptabilise des absences justifiées, et plus il comptabilise des absences non justifiées. En effet, dans le quart des établissements les plus touchés par la totalité des absences, la proportion d'heures perdues pour absence non justifiée représente ainsi 2,5 % du temps d'enseignement, soit trois fois plus que dans les établissements les moins touchés par les absences tous motifs (voir « Pour en savoir plus » – **figure 5.4**).

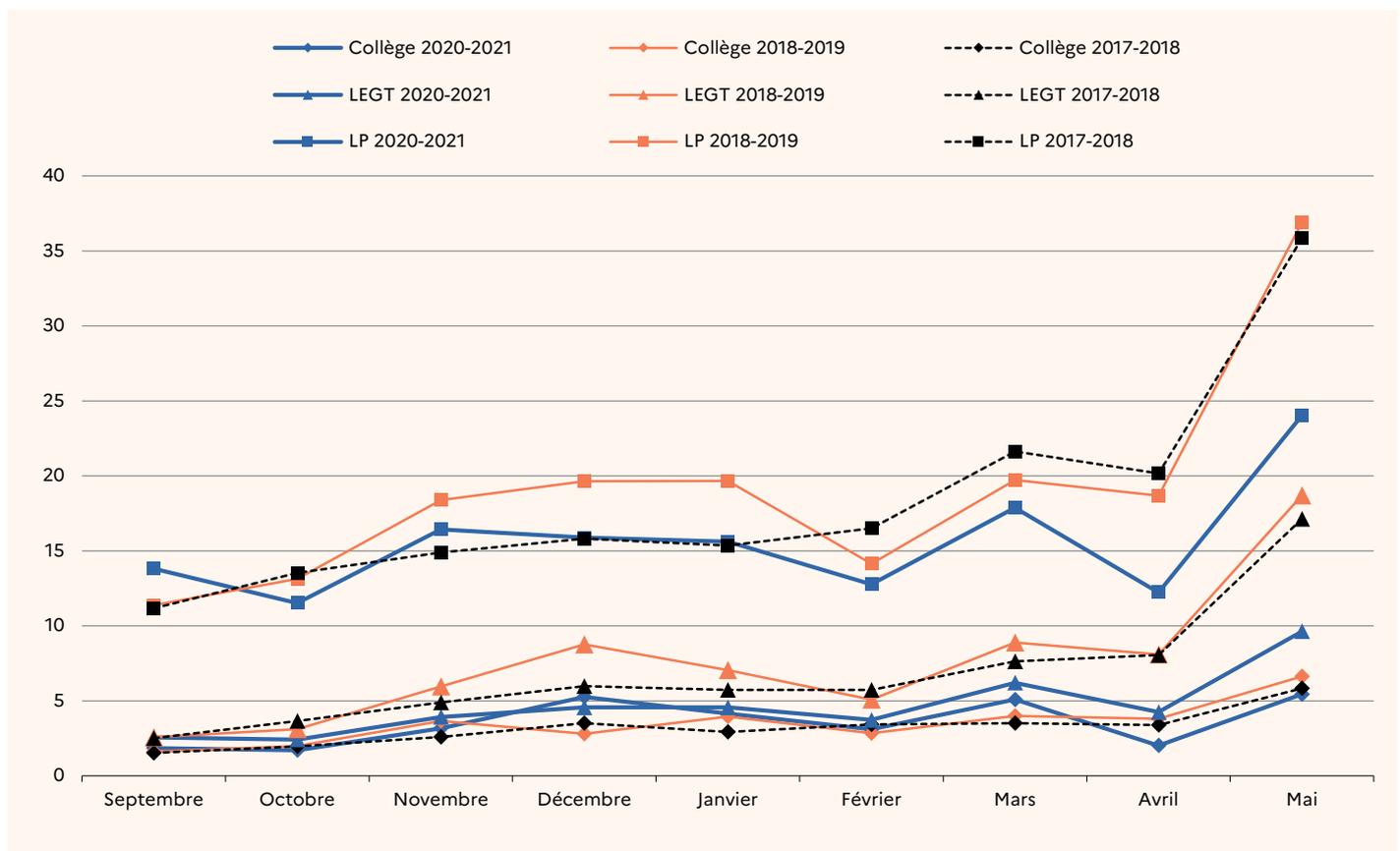
Il est intéressant de remarquer qu'une plus grande proportion d'heures perdues pour absences est liée au phénomène d'absentéisme. C'est effectivement dans les établissements avec le plus d'heures perdues que les cas d'absentéisme sont les plus fréquents en moyenne. En janvier 2021, dans le quart des établissements comptant la part

la plus importante d'heures perdues par la totalité des absences, le taux d'absentéisme est lui aussi 3,5 fois plus élevé que dans les établissements les moins touchés par les absences tous motifs (voir « Pour en savoir plus » – **figure 5.5**).

L'absentéisme lourd touche en moyenne 1 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2020-2021, tous types d'établissement confondus, exception faite du mois d'avril, elle oscille entre 0,6 % (minimum atteint en octobre 2020) et 1,8 %, maximum atteint au mois de mai. Comme chaque année, les LP sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2020-2021, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'année, de 0,6 % dans les collèges, de 0,9 % dans les LEGT et de 4,2 % dans les LP. Dans ces derniers, ce taux varie de 3 % (octobre 2020) à 7,2 % en mai 2021, exception faite du mois d'avril où il atteint son minimum (2,7 %) ↘ **figure 6**.

↘ 5 Comparaison mensuelle de 2017-2018 à 2020-2021 de la proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 22.09. DEPP

Bien que l'absentéisme lourd reste stable d'une année à l'autre, les mois d'avril et mai 2021 affichent une baisse certaine pour les lycées : par rapport à avril et mai 2019, respectivement - 1,3 et - 3,7 points pour les LEGT ; - 1,5 et - 5,5 points pour les LP.

Le taux moyen d'élèves signalés aux DSDEN dépasse 1 % dans seulement cinq départements

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire (n° 2015-108 du 31 janvier 2015) prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayerée par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement. Tous les élèves absents n'ont donc pas vocation à être systématiquement signalés aux DSDEN.

Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les DSDEN.

La proportion moyenne d'élèves signalés est largement moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois. Les signalements semblent plus liés à l'absentéisme lourd.

Sur l'ensemble de l'année scolaire et des établissements du second degré public, le taux d'élèves signalés aux DSDEN est de 0,3 % en moyenne.

Il varie peu, oscillant entre 0,2 % et 0,5 % selon le mois dans les collèges, et entre 0,1 % et 0,3 % dans les LEGT.

Et c'est dans les LP que la proportion d'élèves signalés est la plus importante ; elle varie de 0,5 % à 1,5 % tout au long de l'année, maximum atteint en janvier 2021 comme pour les LEGT ↘ **figure 7**.

Quant aux signalements dans le premier degré public, ils relèvent de l'exception (0,07 % des élèves en moyenne).

↘ 6 Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, par type établissement en 2020-2021 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,6	3,9	0,7
Octobre	0,3	0,5	3,0	0,6
Novembre	0,6	0,9	4,9	1,0
Décembre	0,5	0,7	3,2	0,7
Janvier	0,8	1,0	4,5	1,1
Février	0,5	0,7	3,1	0,8
Mars	1,1	1,5	5,7	1,6
Avril	0,2	0,5	2,7	0,5
Mai	1,1	2,0	7,2	1,8
Moyenne 2020	0,6	0,9	4,2	1,0

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 22.09. DEPP

↘ 7 Pourcentage d'élèves signalés aux DSDEN en 2020-2021 (en %)

	% Public			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,3	0,1	0,9	0,2
Octobre	0,4	0,2	1,3	0,3
Novembre	0,5	0,3	1,8	0,5
Décembre	0,5	0,3	1,3	0,4
Janvier	0,4	0,3	1,5	0,5
Février	0,4	0,2	1,2	0,4
Mars	0,4	0,2	1,2	0,4
Avril	0,2	0,1	0,5	0,2
Mai	0,4	0,2	0,9	0,3
Juin	0,3	0,1	0,4	0,2
Moyenne 2020	0,4	0,2	1,1	0,3

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 22.09. DEPP

Le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2020-2021, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire public, le taux moyen d'élèves signalés aux DSDEN dépasse rarement 1 %. Seuls cinq départements, les Hautes-Alpes (2,09 %), les Alpes-Maritimes (1,95 %), la Moselle (1,82 %), le Var (1,05 %) et le Vaucluse (3,25 %) déclarent un taux moyen d'élèves signalés supérieur à 1 %.

Dans vingt-cinq départements, ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,3 %, tout en restant inférieur à 1 % (voir « Pour en savoir plus » – figure DSDEN). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,01 % à 0,29 %. Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.09, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques